



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2025-186

PUBLIÉ LE 29 OCTOBRE 2025

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2025-10-29-00001 - Délégation de signature donnée par M. GAL
à Mme FREGRER dans le cadre de la cession des parcelles du T5 -
opération ROUEN ECOQUARTIER FLAUBERT (1 page)

Page 3

EPF Normandie

R28-2025-10-29-00001

Délégation de signature donnée par M. GAL à
Mme FREGRER dans le cadre de la cession des
parcelles du T5 - opération ROUEN
ECOQUARTIER FLAUBERT

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Anne FREGER LENIERE

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Programme d'Action Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Métropole Rouen Normandie le 18 octobre 2021 et l'avenant technique signé le 28 novembre 2024, après délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 16 décembre 1999 et délibération de la Métropole Rouen Normandie, du 30 juin 2025.

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'office notarial dénommé « SCP Jean-Philippe BOUGEARD, Olivier JOURDAIN, Anne-Hélène DAUTRESIRE-COLLETER, Elise COLLIN, notaires associés », titulaire des offices notariaux à MESNIL-ESNARD (76240), 91 route de Paris et à BONSECOURS (76240), 30 route de Paris, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Anne FREGER LENIERE, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de :

- L'Etablissement dénommé **METROPOLE ROUEN NORMANDIE**, Etablissement public de coopération intercommunale, personne morale de droit public située dans le département de la Seine-Maritime dont l'adresse du siège est à ROUEN (76000), Immeuble le 108, 108 Allée François Mitterrand, identifié sous le numéro SIREN 200 023 414.

- Des parcelles de terrain, sises à ROUEN (76100) Quai Jean de Bethencourt, cadastrées section LE n°90 et section LH numéro 100, d'une contenance totale de 01ha 26a 34ca,

moyennant le prix **d'UN MILLION CENT QUARANTE-DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE-TROIS EUROS ET QUARANTE-SEPT CENTIMES (1.142.843,47 € T.T.C.), valable jusqu'au 11 décembre 2025**, se décomposant en valeur foncière pour 888.966.70 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition et actualisation d'un montant de 63.402,86 €, et la TVA sur prix total d'un montant de 190.473,91 €, stipulé payable dans le délai de 30 jours à compter de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, 29/10/2025
Le Directeur Général

Notifiée 29/10/2025
à Madame Anne FREGER LENIERE

Bon pour acceptation

Gilles GAL

✓ Certifié par 

Anne FREGER

✓ Certifié par 